

Formation spécialisée du comité social d'administration Forêt Agriculture Groupe de travail du 26 mars 2026

Ce groupe de travail était présidé par Mme Emilie Bourieau, sous-directrice « gouvernance et pilotage » au sein de la DGPE.

FO Agriculture était représentée par Sylvain PICART.

Contexte :

La réunion du groupe de travail de la Formation spécialisée du Comité social d'administration Forêt Agriculture du 26 mars 2026 portait principalement sur le projet de parcours de formation des agents en SEA, destiné notamment aux nouveaux arrivants.

FO regrette que les documents de présentation n'aient pas été transmis en amont.

1) Présentation du projet

L'administration propose un parcours de formation structuré, conçu comme un outil d'accompagnement des agents (notamment lors de la prise de poste ou de l'entretien professionnel).

Ce dispositif :

- couvre l'ensemble des métiers SEA
- une ingénierie assurée par l'INFOMA
- repose sur une offre mixte (présentiel / distanciel)
- est piloté via les SGCD et les réseaux formation DRFC
- est financé principalement par le BOP 354, sous responsabilité préfectorale

FO note que ce mode de financement risque de contraindre fortement les moyens disponibles, avec un recours accru au distanciel.

2) Position et interventions **FO**

1. Sur la nature du parcours

FO s'est opposée à la suppression du terme « **qualifiant** », considérant que :

- cela affaiblit la reconnaissance du parcours
- cela nuit à la valorisation des compétences acquises

L'administration discutera de la terminologie précise avec l'INFOMA.

2. Sur les moyens et le temps de formation

Points de vigilance :

- l'absence de garantie sur le temps réellement dégagé pour les agents
- le risque que les formations s'ajoutent à la charge de travail
- une réalisation théorique du parcours sur environ 6 mois, difficilement compatible avec les contraintes de service

3) Les modalités de formation

Points abordés :

- un risque de dégradation de la qualité avec la généralisation du distanciel
- l'importance du présentiel pour :
 - les échanges professionnels
 - la montée en compétence réelle
 - la création de réseaux

4) Sur l'accompagnement des agents

- mise en place d'un tutorat assuré par l'encadrement
- maintien des pratiques sécurisées sur le terrain (ex : contrôles à deux agents)

5) Sur le secteur forestier

Un dispositif équivalent est en préparation pour le domaine forestier.

- l'absence de calendrier pour ce dispositif
- un besoin pourtant identifié comme urgent lié à la tension sur les effectifs

6) Points transversaux abordés

Plusieurs sujets connexes ont été évoqués :

- Sécurité des agents, notamment dans les missions de contrôle
- Question de l'armement
- Projet de décret ConcordEA (coordination des contrôles) en cours de signature
- Gestion des conflits d'intérêt (note en cours de signature)
- Missions de contrôle liées à l'obligation légale de débroussaillage (OLD).

FO restera particulièrement vigilante sur ces sujets à forts enjeux.

7) Suites et calendrier

Le projet doit encore faire l'objet :

- de consultations complémentaires
- d'une présentation en formation spécialisée du CSA Foret Agriculture
- d'un déploiement progressif à partir de l'été 2026

Conclusion

FO prend acte de la volonté de structurer un parcours de formation pour les agents SEA, mais alerte sur plusieurs points majeurs :

- **manque de moyens** et dépendance au BOP 354
- **incertitudes sur le temps de formation effectif**
- risque d'un dispositif **peu valorisant sans reconnaissance qualifiante**
- **déséquilibre au profit du distanciel**

FO demande :

- un cadre interministériel clair,
- des garanties sur les moyens et le temps dédié
- le maintien d'une dimension qualifiante du parcours
- un véritable accompagnement des agents, notamment sur le terrain.

*L'équipe **FO Agriculture***



Être solidaires et avancer ensemble
Résister - Revendiquer - Reconquérir

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

